



## Titre à finalité professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité (Niveau 3)

### Formation professionnelle Continue

Durée : 182 h sur 26 jours

#### Le métier-les missions

L'Agent(e) de Prévention et de Sécurité exerce ses missions au sein de sociétés de sécurité privée (*entreprises prestataires répondant à des besoins chez des donneurs d'ordre*), d'entreprises (*emploi direct dans des services internes de sécurité*), dans les structures d'hébergement ou de soins, en contact avec différents intervenants et institutionnels (*publics, police, gendarmerie, pompiers, ...*). La taille des entreprises varie selon le secteur (*évènementiel, transport et logistique, industrie, tertiaire, grande distribution, commerce, ...*), le mode d'organisation, le type de public (*clients, visiteurs, ...*) et d'équipement (*télesurveillance, ...*). L'activité de l'Agent(e) de Prévention et de Sécurité peut s'exercer en H24, 7 jours/7, les fins de semaine, jours fériés, de nuit et être soumise à des astreintes. Elle peut s'effectuer en poste de sécurité et/ou en mobilité, nécessite le port d'une tenue professionnelle obligatoire sauf exception, et un dispositif d'alarme ou de protection du travailleur isolé (DATI / PTI, ...) peut être requis. L'emploi s'exerce en unité marchande de petite, moyenne ou grande superficie, alimentaire, non alimentaire ou spécialisée, sous l'autorité d'un responsable hiérarchique direct (*responsable d'exploitation, chef de secteur...*) ou délégué (*chef d'équipe, chef de poste...*).

#### Les métiers accessibles

La dénomination les plus courantes des emplois accessibles sont les suivantes (A titre d'exemple) :

- Agent(e) de prévention et de sécurité,
- Agent(e) de surveillance et de gardiennage, de sécurité privée,
- Agent(e) rondier en sécurité privée,
- Agent(e) d'intervention mobile en sécurité privée,
- Agent(e) de sécurité pré-vol, de sécurité arrière-caisse,

#### Lieu de formation

IDEV Marseille 13016 : [dg@idevformation.com](mailto:dg@idevformation.com)

☎ : 04.13.25.92.13 – 06.71.70.37.56

#### Prochaine(s) session(s)

Nous contacter pour obtenir les dates précises à l'adresse suivante: [dg@idevformation.com](mailto:dg@idevformation.com)

#### Objectifs (Compétences et aptitudes)

A la fin de la formation, les Apprenant(e)s seront en capacité de (d') :

##### ➔ Effectuer les tâches minimales communes à toutes les entreprises de sécurité en surveillance humaine et électronique

Exercer ses missions dans le cadre légal et réglementaire (*Codes pénal, CCN de branche, Libertés publiques et privées*), Agir en toute circonstance dans la prévention des débordements, la préservation du calme et de la sécurité des situations, ...

##### ➔ Exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité

Recevoir du public, contrôler les accès, Appliquer les consignes associées, Tenir son poste (PC, ...) et réaliser des tâches courantes liées aux outils dédiés,...

##### ➔ Gérer les événements, effectuer les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages

Exercer ses missions de contrôle d'accès, d'inspection filtrage et de fouille des bagages dans le cadre strictement légal et réglementaire, Effectuer une appréhension réglementaire, conforme à l'article 73 du code de procédure pénal et en sécurité, ...

##### ➔ Se maîtriser pour agir de manière appropriée dans les situations à risques aggravés

Evaluer la dangerosité d'une situation conflictuelle, Se préparer et faire face aux situations liées à un risque terroriste, ...

#### Conditions d'accès

##### Prérequis :

1. Être en possession du numéro d'autorisation préalable ou provisoire délivré par le CNAPS (Livre VI du Code de la sécurité intérieure)
2. Niveau fin de 3ème souhaité

## Programme de la formation

### Publics Concernés

Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi, indemnisé ou non, Travailleur Non Salarié (TNS), Salarié, Jeune (16-25 ans), Personne en Situation de Handicap (PSH)

### Modalités de recrutement et délais d'accès

**Suite demande/candidature : le demandeur sera contacté dans les 48 heures par IDEV**

- ⇒ Information collective ou rendez-vous individuel dans les 8 jours : → (*Se Munir d'un CV*)
- Entretien individuel
- Dossier de candidature
- Vérification du numéro d'autorisation préalable ou provisoire délivré par le CNAPS

**Délais d'accès :** entre 7 et 1 mois

### Coût de la formation

- **1 274 €** ((Conditions de paiement : nous consulter) ;
- **Financements mobilisables :** Selon le statut, possibilité de financement via l'OPCO ou le Plan de développement des Compétences (Salariés), le CPF, le dispositif Transition Pro, le Plan Investissement Compétences (Demandeurs d'Emploi), ....

### Accessibilité

- **Personne en Situation de Handicap (PSH) :**
  - **Adaptation** du dispositif d'accueil pour les personnes en situation de handicap (le cas échéant)
  - **Personnalisation** du parcours et déploiement de moyens de compensation en centre comme en entreprise
- Des référents handicaps sont mobilisés pour accueillir et informer la personne, participer à l'organisation du parcours de formation, communiquer sur l'accessibilité, assurer le lien avec les partenaires...

**Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite**

Modules	Volume en heures (A titre indicatif)
Effectuer les tâches minimales communes à toutes les entreprises de sécurité en surveillance humaine et électronique, y compris agent cynophile, télésurveillance et vidéoprotection, protection rapprochée et sûreté aéroportuaire	46 h
Exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité : protéger, alerter et secourir pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans des situations et conditions courantes, non conflictuelles ou attentatoires	46 h
Gérer les événements, effectuer les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages.	45 h
Se maîtriser pour agir de manière appropriée dans les situations à risques aggravées	45 h
<b>Total</b>	<b>182 h</b>

### Horaires de la formation

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 h à 16h30

### Modalités d'évaluation

- Evaluation formative et auto-évaluation tout au long de la formation.
- Examens blancs.
- Attestation de fin de formation, Certificat de réalisation, bilan individuel à la fin de la formation.

### Méthodes mobilisées

#### Formation individualisée :

La méthodologie repose sur les principes fondateurs de l'éducation cognitive : individualisation dans les parcours proposés, les contenus dispensés, la pédagogie mise en œuvre et dans le suivi personnalisé des étudiants. Elle s'appuie sur la mise en œuvre de phases de travail individuelles et collectives à partir d'outils ludiques, attractifs et innovants (plateforme LMS, Serious Games, Approche par les Compétences...).

## Modalités de certification

Inscription et présentation à une session d'examen organisée par le certificateur (Association pour le Développement de la Formation Professionnelle dans la branche sécurité privée (ADEF)) : Dates à préciser

### Possibilité de valider 1 ou des Blocs de compétences

Conformément au Référentiel d'Activité, de Compétences et d'Évaluation :

→ **Mise en situation professionnelle** : Epreuve pratique : 2 épreuves individuelles finales de mise en situation, sont proposées, par tirage au sort, parmi 14 mises en situations de façon à permettre une évaluation distincte des compétences de chaque unité de compétence (UC) et de chaque unité de valeur (UV) sur les thèmes majeurs définis au cahier des charges.

Des questionnaires de type QCU (Questionnaire à Choix Unique) complètent le dispositif. Ils sont structurés de manière à poser une question dans une situation contextualisée.

Ce QCU est organisé de manière électronique (*avec boîtier de réponse*) à partir d'un jeu de questions de plus d'un millier, revu régulièrement.

## Equivalences/ Passerelles autres certifications

**Pas de liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations,**

## Suites de parcours possibles

→ Les titulaires de ce Titre à Finalité Professionnelle peuvent avoir accès aux concours de la Police Nationale, de la Gendarmerie, ...

**N.B** : Les activités privées de sécurité sont réglementées et codifiées dans le code de sécurité intérieure (livre VI du CSI). La loi du 18 mars 2003 et son décret d'application du 3 août 2007 exige la délivrance d'une carte professionnelle à tout agent voulant exercer professionnellement des missions de sécurité privée. Cette carte, délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), est conditionnée d'une part par le respect des conditions de moralité et d'autre part par le suivi d'une formation donnant aptitude professionnelle. Cette formation doit être conforme au référentiel préalablement validé par la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) et être conforme au chapitre IV de l'arrêté du 27 juin 2017, modifié.